



« Pour une réintroduction harmonieuse de l'Homme dans la Nature »

Planète Mère - 3, allée du colombier - 07 140 Les Vans

Association à but non lucratif

Contact : Alain Dawid 06.88.01.29.54

www.planetemere.org

planete-mere@hotmail.fr

STATUTS 2012

Article 1er : Titre

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret d'application du 16 Août 1901, ayant pour titre :

« Planète Mère »

Article 2 : Objet

L'association s'intéresse globalement aux sujets en rapport avec :

« L'Avenir et la Santé de la Terre et des Hommes »

Sur ce thème, l'association a pour vocation de :

- Susciter une réflexion sur **les causes** des phénomènes en cours, pour mettre en évidence **des remèdes** adaptés aux causes fondamentales des maux constatés ;
- Favoriser la prise de conscience de notre **appartenance à un Tout**, un tout écologique, économique et social, et favoriser la compréhension **des lois d'interdépendance** qui régissent le cours de nos vies ;
- Susciter un désir et une volonté de retour à **plus d'essentiel** ; l'essentiel du point de vue de la Vie ;
- Promouvoir l'idée d'une **réintroduction harmonieuse de l'Homme dans la Nature**, la notion d'appartenance à la Nature et aux cycles de Vie étant indissociable à nos yeux de la notion d'écologie ;
- Encourager les personnes réceptives à ce message à **œuvrer pour** l'avenir, sans nécessairement lutter contre le cours des événements ;

Article 3 : Moyens d'action

Pour mener à bien les missions qu'elle se donne, l'association dispose des moyens suivants :

- La production et la diffusion de documents et d'œuvres artistiques : livres, site Internet, albums musicaux, spectacles vivants, etc.
- L'organisation ou la participation à des conférences, des débats et divers évènements publics (salons à thème, expositions, festivals, marchés, etc.) ;
- L'ouverture au public de lieux de vie et de potagers « exemplaires », par le biais de visites touristiques à vocation pédagogique ;
- L'organisation de stages autour des activités en lien avec le retour à la terre nourricière ;
- L'exemplarité de ses adhérents, dont les ACTES tendent à incarner les idées que nous souhaitons valoriser ;

Article 4 : Siège Social

Le siège social est établi à l'adresse suivante :

3, allée du colombier
07 140 LES VANS

Il pourra être transféré sur simple décision du bureau directeur.

Article 5 : Composition de l'association

L'association Planète Mère se compose :

- des adhérents
- d'un Conseil d'Administration
- d'un Bureau
- de comités
- des membres bienfaiteurs

Les membres du Conseil d'Administration et du Bureau sont nécessairement adhérents de l'association.

Les membres bienfaiteurs ne sont pas nécessairement adhérents de l'association, dans le sens que nous donnons à l'adhésion. (voir article 6)

Article 6 : **Adhésion**

L'adhésion aux idées, aux valeurs et aux aspirations de notre association ne se limite pas à la signature d'un chèque ou d'un bulletin d'adhésion.

Notre association s'efforce de représenter et de fédérer les personnes ayant passé un contrat éthique et moral avec elles-mêmes :

"Changer le monde commence par se changer soi-même."

Pour fédérer des personnes engagées dans cette volonté de remise en cause et d'évolution personnelle, l'association Planète Mère propose une charte intitulée "ETRE le CHANGEMENT" (voir annexes).

Les adhérents de l'association ont lu cette charte et s'y sont reconnus.

Par leur façon **d'incarner au quotidien** les idées et les valeurs que nous défendons, le rôle des adhérents est essentiel pour l'association.

La cotisation est symbolique. (1 euro)

Article 7 : **Membres Bienfaiteurs**

Bien qu'elles ne se sentent pas prêtes à s'engager dans une démarche d'adhésion telle que nous la définissons, des personnes peuvent-être touchées et interpellées par notre démarche et les actions menées par notre association.

Ces personnes peuvent soutenir l'association de différentes façon, en s'impliquant par exemple bénévolement dans les activités des différents Groupe d'Activité, ou en soutenant nos actions financièrement. Ces personnes sont des **membres bienfaiteurs** de l'association.

Les membres bienfaiteurs ont un droit de regard sur l'usage qui est fait de leurs contributions. Pour ce faire, ils peuvent demander des comptes au Conseil d'Administration lors d'une Assemblée Générale, ou à n'importe quel moment en adressant une demande écrite au président.

Les membres bienfaiteurs sont invités à participer aux assemblées générales en tant qu'observateurs. Ils ne participent pas aux votes. Ils ne peuvent pas siéger au sein du Conseil d'Administration.

Un membre bienfaiteur peut devenir adhérent à tout moment.

Article 8 : **Groupes d'Activité**

Les différentes actions et projets menés par l'association sont répartis en Groupes d'Activité. Quatre groupes sont ouverts à ce jour :

Groupe d'Activité « Jardins » :

En charge de la mise en place et du suivi des Jardins de Planète Mère ainsi que des activités qui s'y déroulent ;

Groupe d'Activité « Lecture et Rédaction » :

En charge de la ligne rédactionnelle et de la qualité d'écriture des livres et documents diffusés par l'association

Groupe d'Activité « Réflexion et Anticipation » :

En charge de l'élaboration d'idées innovantes et de la définition des conditions et des moyens nécessaires à « une réintroduction harmonieuse de l'Homme dans la Nature ».

Groupe d'Activité « Évènements » :

En charge d'imaginer et d'organisation des événements symboliques et médiatiques, susceptibles de faire connaître la façon d'être et de penser des adhérents de l'association.

Des Groupe d'Activité peuvent-être ouverts à tout moment en fonction de l'évolution des activités de l'association. L'ouverture d'un nouveau groupe est soumise à la validation du Bureau Directeur, qui en informe le Conseil d'Administration.

Les Groupe d'Activité sont gérés et animés par les adhérents de l'association. Un adhérent peut faire partie de plusieurs groupes. Les membres bienfaiteurs peuvent participer aux activités des groupes. Ils peuvent émettre des avis mais ne sont pas impliqués dans les prises de décision.

Les Groupe d'Activité sont habilités à prendre les décisions courantes propres à leurs activités, tant que ces décisions n'engagent ni l'image, ni les finances, ni le fonctionnement de l'association Planète-Mère.

Les décisions en Groupe se prennent à la majorité des membres présents au moment des faits nécessitant une prise de décision.

Des réunions formelles, en présence d'au moins un membre du Bureau, sont organisées lorsque les décisions à prendre engagent l'association dans son image, ses finances ou son fonctionnement.

Pour le financement de leurs affaires courantes, les Groupes traitent directement avec le trésorier de l'association. Les dépenses importantes – importantes à l'échelle du budget de l'association - et les choix d'investissements doivent-être validés en réunion formelle.

Article 9 : Règlement Intérieur

Le fonctionnement interne de l'association, le choix des activités et des projets dans lesquels elle s'engage et la façon dont elle les mène à bien sont inspirés par quelques règles inscrites dans le Règlement Intérieur. (voir annexes).

Le Règlement Intérieur peut-être modifié en Assemblée Générale, sur proposition de la majorité des membres du Conseil d'Administration. Les adhérents peuvent proposer des évolutions dans le règlement intérieur en saisissant le C.A. par écrit. Après concertation, le C.A. décide de soumettre ou non ces propositions de modifications au vote de la prochaine assemblée.

Les membres du bureau veillent au respect du Règlement Intérieur dans le fonctionnement courant de l'association. Un rappel écrit de ce règlement sera adressé aux personnes engageant l'association en dehors de ses vocations.

En dernier recours, le Bureau peut prononcer la radiation d'un adhérent ne respectant pas le règlement.

Article 10 : Radiation

La qualité de membre de l'association se perd par :

- la démission
- le décès
- la radiation prononcée par le Bureau

Article 11 : Gestion et ressources financières de l'association

Bien qu'attachée au principe de cotisation symbolique à 1 euro, l'association Planète Mère s'efforce de **tendre vers l'autonomie financière**.

Pour ce faire, les dépenses engagées par l'association sont limitées à celles trouvant un sens et une cohérence dans l'esprit des adhérents. La gestion des dépenses est inspirée par une logique de simplicité, de sobriété et d'honnêteté.

Concernant les investissements, notre rapport au temps est inspiré par la notion « d'intérêt général du Vivant à long terme », qui s'exprime à travers une phrase : « Jusqu'à mon dernier jour je planterai des pommiers ».

Le Bureau Directeur veille à la bonne gestion des finances de l'association.

Pour ses ressources, outre les collectes de dons, ce sont les activités proposées par l'association qui participent le plus largement possible au financement de ses projets. C'est le cas notamment pour les activités suivantes :

- les visites pédagogiques des Jardins de Planète Mère
- les stages que nous proposons autour du thème du retour à la terre.
- les manifestations organisées tout au long de l'année : expositions, conférences-débats, animations aux jardins, etc.
- la vente de produits artisanaux sur les marchés (sirops, confitures...)
- la vente de livres et d'œuvres artistiques produites et diffusées par l'association (les auteurs nous ayant cédé les droits sur leurs œuvres).

L'intégralité des fonds collectés sert à financer la pérennisation et le développement de nos activités.

Pour mener à bien certains projets, l'association peut également solliciter le soutien financier de fondations privées ou de collectivités publiques (mairie, conseil général, etc.), notamment dans la perspective de créations d'emplois au sein de l'association.

Article 12 : **Fonctionnement**

Le Bureau est composé de trois personnes : le président, le trésorier, le secrétaire. Ce bureau constitue « l'exécutif » de l'association. Il gère les affaires courantes dans l'esprit de la charte et le respect du Règlement Intérieur.

Les membres du Bureau sont nommés au sein du Conseil d'Administration. La durée du mandat des membres du Bureau est d'un an renouvelable. Les candidatures sont validées par vote à main levée à la majorité des membres du C.A. présents au moment de la délibération. Celle-ci peut avoir lieu en marge d'une Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est composé d'un nombre impair d'adhérents, le minimum étant de trois personnes, le maximum de treize. Les membres de l'association souhaitant intégrer le Conseil d'Administration le font savoir au Bureau, qui soumet leur candidature au vote de la prochaine réunion du C.A.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de un an renouvelable. En cas de non respect du Règlement Intérieur, la démission d'un membre du C.A. peut-être demandée par la majorité des deux tiers du C.A., après deux rappels par courrier du règlement et de la charte de l'adhérent.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum une fois par semestre pour faire le point sur les activités de l'association et les projets à venir. Il peut être convoqué à tout moment par le Bureau pour participer aux prises de décisions importantes et aux choix d'orientation de l'association.

Le vote par procuration est autorisé. En cas d'absence à une réunion du C.A. ou à une Assemblée Générale, un membre du C.A. peut mandater un autre membre pour exprimer sa voix.

Article 13 : *Assemblée Générale Ordinaire*

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit tous les ans au mois de décembre.

Compte tenu de la dispersion géographique des adhérents de l'association, aucun quorum n'est exigé en assemblée. Toutefois, la présence de la majorité des membres du Conseil d'Administration est requise pour assurer la validité des délibérations de l'assemblée.

Les membres du C.A. absents peuvent se faire représenter par un autre membre du C.A. Le vote par procuration est autorisé.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Ne devront être traitées lors de l'assemblée générale que les questions soumises à l'ordre du jour.

Le président préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au vote de renouvellement du Conseil d'Administration. Les postes vacants sont pourvus à ce moment.

Seules les voix des adhérents sont prises en compte lors des votes à main levée. Les membres bienfaiteurs, invités à participer à l'assemblée, peuvent exercer leur droit de regard en posant des questions au Conseil d'Administration.

Article 14 : *Assemblée Générale Extraordinaire*

Si les circonstances l'exigent, à la demande du Bureau ou de la majorité du Conseil d'Administration, le président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire.

Les conditions de convocation et de quorum sont identiques à celles de l'Assemblée Générale Ordinaire. En cas d'absence de plus de la moitié des membres du C.A., l'assemblée générale extraordinaire est convoquée à nouveau dans un délai de quinze jours. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre de membres du C.A. présents.

Les conditions de vote en Assemblée Générale Extraordinaire sont identiques aux conditions de vote en Assemblée Générale Ordinaire.

Article 15 : *Dissolution*

Elle ne peut être décidée qu'en assemblée générale extraordinaire. En cas de dissolution, l'Assemblée Générale extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de la liquidation des biens de l'association et dont elle détermine les pouvoirs. L'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} Juillet 1901 et au décret de 16 Août 1901.

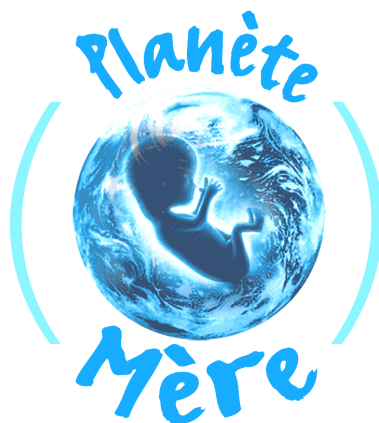
Fait à Les Vans, le 6 janvier 2012

La Présidente

Le Secrétaire

La Trésorière

STATUTS 2012 ANNEXES



www.planetemere.org

Association à but non lucratif

3, allée du colombier – 07 140 LES VANS
Contact : Alain Dawid - 06.88.01.29.54 - planete-mere@hotmail.fr

ÊTRE le CHANGEMENT
Règlement Intérieur

Qui porte la Vie ?



Qui nous nourrit ?

www.planetemere.org

Association à but non lucratif

planete-mere@hotmail.fr

ÊTRE le CHANGEMENT

Adhérer à des idées, des valeurs ou des aspirations, ne saurait se limiter à signer un chèque, une pétition ou un bulletin d'adhésion. Si j'adhère à l'association Planète Mère, c'est parce que je me reconnais dans cette idée :

« Changer le monde commence par se changer soi-même. »

Je sais que le monde des humains est à l'image des individus qui le composent. Mon environnement, global et local, n'est jamais qu'un reflet de ma propre façon d'être et de penser. Je suis UN avec l'Humanité, UN avec l'environnement, UN avec la Vie. Si je change, le monde change.

Conscient-e de cette réalité, **j'ai renoncé à lutter contre** le désordre établi. Je **m'efforce d'œuvrer pour** mettre de l'ordre dans mes propres priorités, afin de créer et d'incarner le changement que je souhaite voir advenir pour ce monde.

Engagé-e dans une démarche de remise en cause personnelle, je reconnais aussi l'utilité de relier des personnes comme moi entre elles. Se fédérer autour d'un certain état d'esprit permet de le renforcer. Comment décrire cet état d'esprit ?

Je regarde en face la réalité de mon quotidien tel qu'il est, en ayant le courage de voir plus loin que le bout de mon nez. Je suis HONNÊTE et CLAIRVOYANT-E, même si les faits constatés me renvoient à mes propres contradictions.

Je reconnais ma part de RESPONSABILITÉS dans le monde tel qu'il est. Je suis conscient-e d'être acteur et complice du modèle socio-économique dans lequel je vis ; un modèle que je ne cautionne pas et dans lequel je ne me reconnais pas, tout en nourrissant différentes DÉPENDANCES VITALES à son égard.

J'aspire donc à me défaire de mes différentes dépendances pour tendre vers plus d'autonomie. Cette quête me tient suffisamment à cœur pour remettre en cause mon mode de vie dans sa globalité, dans ma façon de me nourrir, de me vêtir, m'abriter, me chauffer, me soigner, traiter mes déchets et mes excréments, m'occuper de mes enfants et de mes parents vieillissants, me déplacer, me divertir, communiquer, vivre ensemble, aimer...

Je reconnais que le chemin à parcourir vers plus de COHÉRENCE est long et ardu. Et je reconnais humblement les limites qui s'imposent à ma volonté de « vivre en dehors du système qui m'héberge ». **Mais ce n'est pas parce que le but me semble éloigné que je renonce à m'engager dans cette direction.**

Ces remises en cause personnelles me poussent à m'interroger sur l'état d'esprit dont j'ai hérité. Je m'interroge sur l'ordre de mes priorités, le sens que je donne à l'ESSENTIEL et, finalement, **le SENS de mon existence...**

Qui porte la Vie ?



Qui nous nourrit ?

www.planetemere.org

Changeons d'ère !
Association à but non lucratif

planete-mere@hotmail.fr

Règlement Intérieur

« L'exemplarité n'est peut-être pas le meilleur moyen de passer un message, mais c'est le seul. » (Gandhi)

En tant que membre de l'association Planète Mère, nous nous efforçons d'incarner au mieux les idées et les valeurs portées par l'association.

Adeptes du CONTENTEMENT et du RETOUR à l'ESSENTIEL, nous nous efforçons de vivre ici simplement, pour qu'ailleurs, d'autres simplement vivent.

La réalisation de notre idéal de Vie n'étant pas le moindre des défis dans le monde d'aujourd'hui, nous reconnaissons humblement et honnêtement nos limites et nos incohérences, sans jugement ni culpabilité.

« Un être humain est une partie d'un TOUT... » (Albert Einstein)

Face à toutes les réalités actuelles que nous pouvons légitimement REFUSER, nous commençons par vérifier dans quelle mesure nous faisons partie, par notre mode de vie, de la raison d'exister des problèmes constatés.

Pour tarir notre soif d'HUMANITÉ, de LIBERTÉ et de DIGNITÉ, nous cherchons des solutions pour reprendre en main nos responsabilités vitales. Nous ne cherchons pas de coupables à accabler mais des solutions à appliquer.

Quelles que soient nos différences ou nos désaccords, nous nous efforçons d'aller vers plus de bienveillance et moins de jugement dans nos relations aux autres, au sein de l'association autant qu'en dehors.

« Les seules personnes qui forcent encore mon admiration, sont celles qui ont pris toute la mesure des responsabilités qu'implique leur liberté ». (Mark Twain)

L'expression de notre indignation et l'exposé de « ce que nous ne voulons plus » n'ont d'utilité qu'en préambule à des PROPOSITIONS de SOLUTIONS ; des solutions mûries et réfléchies, inspirées par la réalité des faits, loin des réactions spontanées suscitées par nos ressentis émotionnels ; des solutions adaptées à la réalité globale de notre situation écologique, économique et humaine.

« Résister, c'est créer. Créer c'est résister »

Avec nos mains, grâce à nos connaissances et en y mettant du cœur, nous oeuvrons aujourd'hui pour créer la réalité de demain. Nous apprenons à être « Les Mains de la Terre », pour la Vie. Naturellement. Tout simplement.